



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 82398

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la proposition de modification des rythmes scolaires avec notamment la réservation des matins pour les heures de cours avec la réservation des après-midi aux activités sportives ou artistiques. Cette distinction peut paraître judicieuse à condition que le nombre des heures de cours évolue en conséquence et permette d'équilibrer la journée, ce qui peut entraîner une modification plus ou moins importante des programmes des matières à enseigner avec peut-être également une nouvelle répartition des semaines de vacances au cours de l'année. C'est un vaste programme dont il souhaite le succès pour une amélioration sensible des conditions de la formation de notre jeunesse.

### Texte de la réponse

Depuis novembre 2009, une expérimentation sur une nouvelle organisation du temps scolaire, avec cours le matin et sport l'après-midi, a été menée dans le département de Seine-et-Marne, dans un lycée de Meaux. Compte tenu des effets positifs constatés sur la progression des élèves et sur leur motivation, il a été décidé d'étendre cette expérimentation à une centaine de collèges et lycées volontaires dès la rentrée de septembre 2010. Cette expérience repose sur le développement l'après-midi, dans le cadre scolaire, de la pratique sportive ainsi que des activités culturelles et de soutien personnalisé adaptés à chaque élève. Les élèves suivent l'emploi du temps réglementaire prévu, le nombre d'heures de cours par semaine n'étant pas modifié. L'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » mise en place à la rentrée scolaire 2010 dans 121 collèges et lycées a fait l'objet d'une évaluation au mois de mai 2011. Cette évaluation fait apparaître un volume hebdomadaire de cinq heures consacrées en moyenne aux activités sportives. Dans ces conditions, les programmes d'enseignement pour les élèves participant à l'expérimentation restent les mêmes que dans le cursus traditionnel des collégiens et lycéens. Seule l'organisation de l'emploi du temps subit des modifications, avec des contraintes plus ou moins fortes signalées par les chefs d'établissement. Ces derniers mettent cependant l'accent sur les effets globalement bénéfiques du dispositif, qui renforce la motivation des élèves et améliore leurs relations. 60 % des proviseurs et principaux déclarent que l'assiduité a gagné en constance, et 42 % constatent une amélioration des résultats scolaires de leurs élèves. Cette évaluation positive en termes rythmes scolaires, de motivation des élèves, d'assiduité, de climat scolaire, de développement des partenariats, etc., justifie pleinement l'extension du dispositif à la rentrée 2011. Le ministre a cependant précisé le 26 mai 2011 que cette expérience pilote innovante, par définition, n'est pas appelée à se généraliser.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82398

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 29 juin 2010, page 7148

**Réponse publiée le :** 22 novembre 2011, page 12300